



**Comité de vigilance – Lieu d’enfouissement technique (LET) de  
L’Ascension-de-Notre-Seigneur**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ**

**Tenue le 2 mai 2019 à 13 h 30, à L’Ascension-de-Notre-Seigneur**

**Présences :**

**M. Égilde Dufour**, membre du conseil d’administration du Conseil régional de l’environnement et du développement durable, représentant d’un organisme régional voué à la protection de l’environnement

**M. Claude Duchesne**, représentant de l’Association des riverains 2000

**M. Gérald Tremblay**, représentant des citoyens qui habitent le voisinage du LET

**M. Paul Maltais**, représentant des citoyens de L’Ascension-de-Notre-Seigneur

**M. Réal Côté**, maire d’Hébertville-Station, représentant de la MRC où est situé le lieu d’enfouissement technique (LET)

**M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l’exploitant/propriétaire

**M. Michel Harvey**, représentant de la municipalité de L’Ascension-de-Notre-Seigneur

**Personnes-ressources :**

**M. Jonathan Ste-Croix**, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Lisa Gauthier**, coordonnatrice en environnement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**M. Dominic Simard**, responsable des lieux d’enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Mélanie Duguay**, directrice des communications, programmes et services de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Absence :**

**M. André Paradis**, président du conseil d’administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l’exploitant/propriétaire

## **1. Mot de bienvenue**

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité. Il présente les membres de l'équipe de la Régie des matières résiduelles puisqu'il y a de nouvelles ressources. Il demande également aux membres du comité de se présenter à l'aide d'un tour de table.

## **2. Lecture de l'ordre du jour**

M. Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2018
4. Présentation du rapport annuel 2018
5. Suivi des opérations de post-fermeture
6. Dépôt des demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
7. Varia
8. Levée de l'assemblée

## **3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2018**

M. Ouellet fait la lecture du dernier procès-verbal.

## **4. Présentation du rapport annuel 2018**

M. Simard fait la présentation du rapport annuel.

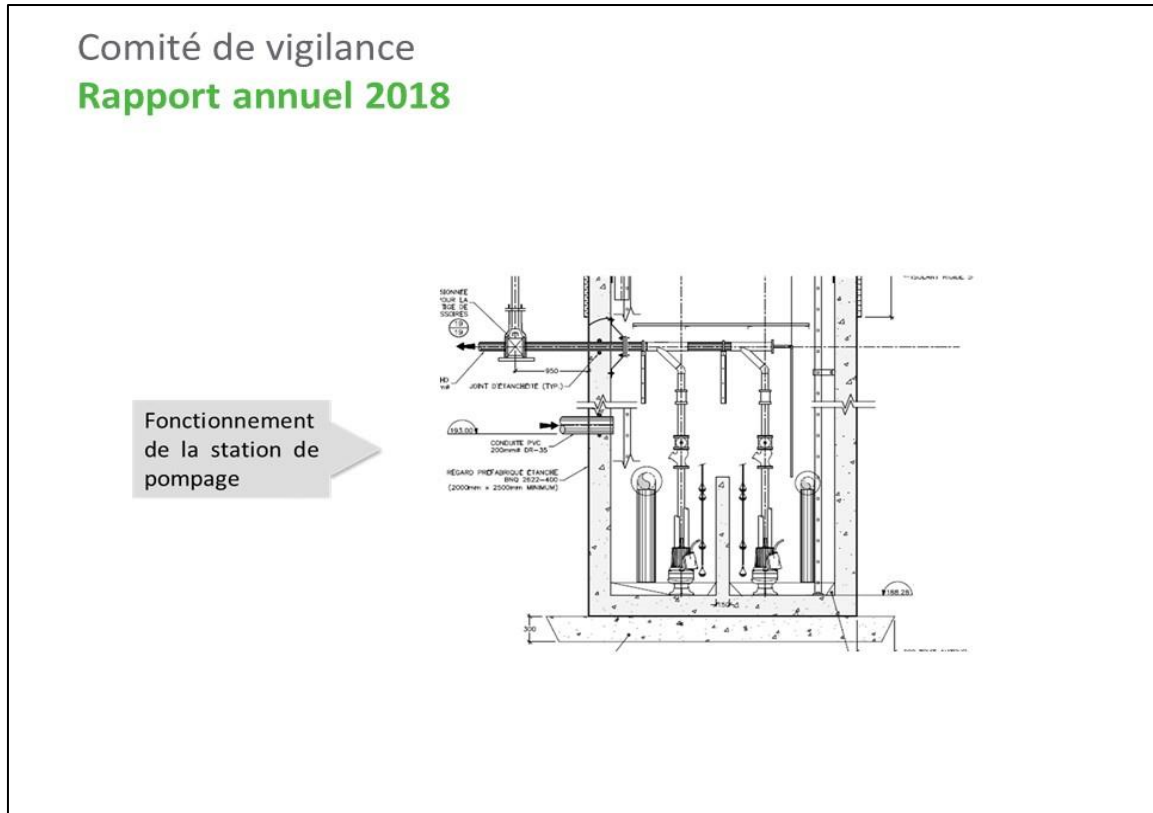
### **Matières résiduelles et matériaux de recouvrement**

En 2018, le site d'enfouissement n'a reçu aucune matière résiduelle puisqu'il a été fermé définitivement en 2014.

### **Suivi du traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique (LET)**

Le traitement du lixiviat a été maintenu à l'hiver 2017-2018 grâce au SMBR. Il y a eu un démarrage hâtif des lits de tourbe au printemps. Le bassin d'accumulation #2 a connu une baisse de 10 000 m<sup>3</sup>. M. Simard a mentionné que sa capacité est de 26 695 m<sup>3</sup>. Au total, un volume de 2 353 m<sup>3</sup> a été pompé à partir des cellules d'enfouissement. Un volume de 16 690 m<sup>3</sup> d'eaux traitées a été envoyé vers l'émissaire de rejet. Les précipitations sur les bassins ont généré plus d'eau à traiter que la production de lixiviat par les cellules fermées. Également, 135 m<sup>3</sup> de condensat de biogaz ont été pompés.

Il y a eu des travaux réalisés pour permettre l'ajustement du système de départ des pompes SPL1 et répartir les débits de façon réaliste entre le poste de pompage primaire et le poste de pompage secondaire. M. Simard explique le fonctionnement de la station de pompage.



### Normes de rejet effluent

Tous les résultats d'analyses de l'article 53 du REIMR sont conformes en 2018. M. Simard montre les résultats des moyennes mensuelles qui sont bien en deçà des normes. Le tableau suivant présente les résultats pour les coliformes fécaux, les MES, la DBO<sub>5</sub>, l'azote ammoniacal, les composés phénoliques et le zinc.

# Comité de vigilance

## Rapport annuel 2018

### Normes de rejet effluent : hebdomadaire et moyenne mensuelle

Tous les résultats d'analyses de l'article 53 du REIMR sont conformes en 2018

**Tableau des moyennes mensuelles de 2018**

Mois	Coliformes fécaux	MES	DBO <sub>5</sub>	NH <sub>3</sub> -N	Comp. Phénol	Zinc	Commentaires
	UFC / 100 mL	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	
<b>Exigences</b>	<b>1000</b>	<b>35</b>	<b>65</b>	<b>10</b>	<b>0,03</b>	<b>0,07</b>	
Janvier		9.8	3.5	0.2	0	0.011	
Février		18.0	8.7	0.3	0	0.047	
Mars	1	20.6	7.6	0.3	0	0.023	
Avril	-	-	-	-	-	-	Arrêt de traitement
Mai		2.7	0	1.9	0	0.025	
Juin		2.0	2.5	1.6	0	0.011	
Juillet	1	4.8	6.2	0.6	0	0.020	
Août		8.0	10.0	0.3	0	0.007	
Septembre		14.0	6.8	0.6	0	0	
Octobre	1	7.2	5.8	0.9	0	0	
Novembre		12.3	11.5	4.3	0	0.005	
Décembre		7.3	6.0	6.5	0	0.021	



### Suivi des eaux superficielles

Les points de suivi des eaux superficielles des points de contrôle ESU-1 à ESU-4 n'ont pu être échantillonnés en 2018 parce que les fossés sont demeurés toujours secs. Le sol est composé de sable et il n'y a pas d'eau qui s'y accumule. Les eaux de surface de la phase II respectent les normes de l'article 53 du REIMR sinon les eaux sont gardées à l'intérieur de la phase II jusqu'au retour de valeurs conformes.

### Suivi des biogaz

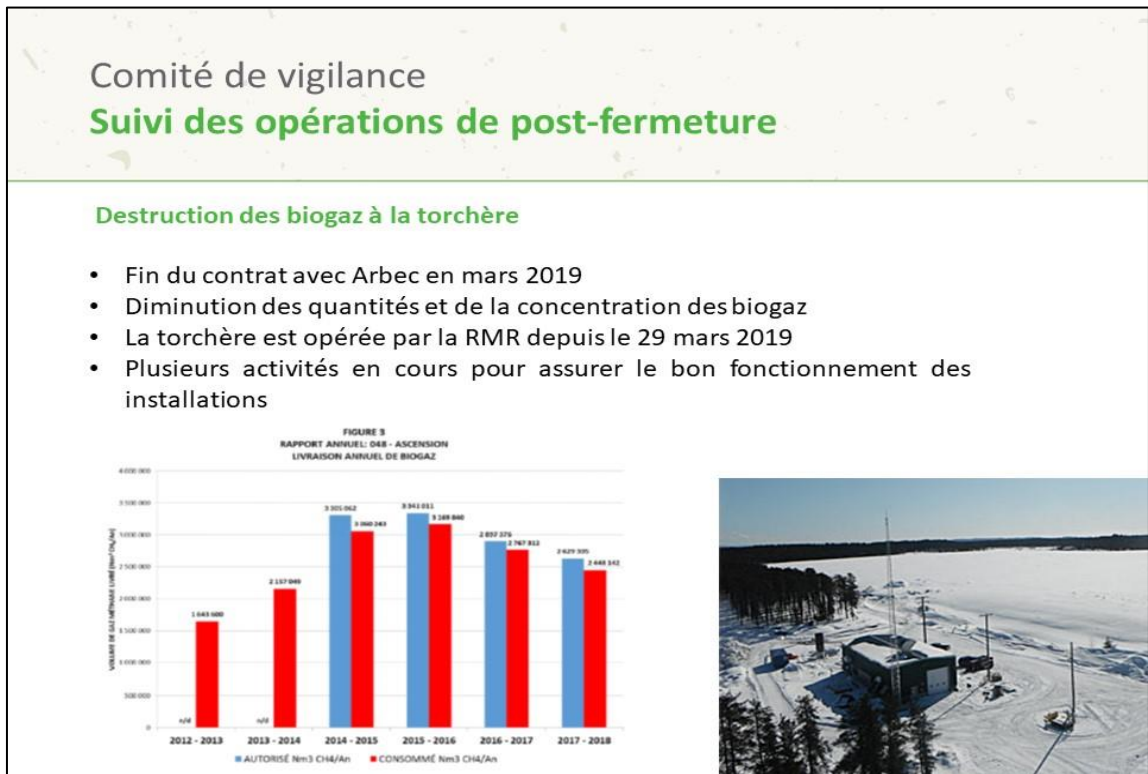
La firme Alphard a procédé à la mesure des émissions de méthane à la surface du lieu d'enfouissement technique (LET). Aucun point significatif d'émission de méthane n'a été détecté pour l'ensemble des mesures.

### Suivi des eaux souterraines

Le suivi de la qualité des eaux souterraines du lieu d'enfouissement technique (LET) est effectué à partir de huit puits d'observation (cellules + système de traitement). La campagne d'échantillonnage des eaux souterraines s'effectue trois fois par année. Tel que discuté auparavant, certains dépassements ont été constatés dans les piézomètres situés en périphérie des cellules, à l'intérieur de la phase II du lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Également, certains dépassements plus ponctuels ont été constatés dans les piézomètres en périphérie des bassins de traitement.

En juillet 2017, la Régie a déposé un plan d'intervention au Ministère afin de résoudre la problématique des eaux souterraines à l'intérieur de la phase II du lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Une demande d'autorisation a été déposée en mars 2019.

## 5. Suivi des opérations de post-fermeture




L'entente de valorisation du biogaz avec la compagnie Arbec a pris fin en mars 2019. Ainsi, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est maintenant responsable de l'opération de la torchère. Les biogaz du lieu d'enfouissement technique (LET) sont donc détruits par la torchère en place, tels qu'exigés par la réglementation.

6. **Dépôt des demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**

Comité de vigilance  
**Demandes d'autorisation déposées**

**Demandes d'autorisation déposées au MELCC:**

- Modification du drainage phase II (LES):
  - ajout d'une conduite de drainage des eaux souterraines
  - ajout de points d'échantillonnage des eaux de surface et des eaux souterraines à l'extérieur de la phase II
- Modification du programme de suivi LET:
  - augmentation de la fréquence d'échantillonnage du lixiviat brut
  - ajout de points de suivi de l'eau souterraine à l'intérieur de la phase II
  - démantèlement du bassin temporaire d'entreposage de lixiviat
  - améliorations apportées au poste de pompage



Madame Lisa Gauthier explique la nature des demandes qui ont été déposées au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour améliorer le drainage de la phase II du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Des travaux seront réalisés en 2019 afin de drainer une partie des eaux souterraines confinées. Un nouveau programme de suivi des eaux souterraines et des eaux de surface a été imposé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour assurer l'intégrité du milieu.

7. **Varia**

Aucun sujet n'a été émis.

8. **Levée de la rencontre**

L'assemblée est levée à 14 h 30.